

« Cascade de Salles- la-Source... L'État de nouveau devant le tribunal »

«Ranimons la cascade!» communique :

«Déjà condamné à Paris dans l'affaire de la cascade de Salles-la-Source, l'État a eu une nouvelle fois, ce mardi 26 janvier, à répondre devant les juges de son refus de transparence.

En cause, devant le Tribunal administratif de Toulouse saisi par "Ranimons la cascade!" : le dossier de "fin de concession" de la micro-centrale. Il aurait dû, selon la loi, être constitué avant 2003, la concession se terminant le 31 décembre 2005.

L'Association en a vainement réclamé la communication. Au point qu'elle a fini par saisir la CADA (la Commission d'accès aux documents administratifs) qui lui a donné raison. Deux ans et demi après, l'État n'a toujours pas obtempéré, ce qui nous a amenés à saisir le tribunal.

Pire : au dernier moment, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a tenté de donner le change en constituant à la va-vite un pseudo-dossier dont la plupart des pièces sont datées de... 2008 ! Dossier que cette Administration a fait parvenir à «Ranimons la cascade!» quelques jours avant l'audience fixée à Toulouse !

Mieux encore : l'expéditeur insistait pour que nous accusions d'urgence bonne réception de ce dossier bidon, alors même que, à ce stade de l'instruction, c'est au Tribunal qu'auraient dû être envoyées les pièces demandées.

L'État était absent à l'audience et notre avocat, Jean-Marc Maillot, a eu beau jeu de dénoncer à la fois les irrégularités de cette affaire et la grossière tentative d'enfumage dont elle s'est accompagnée.

Le juge doit rendre sa décision d'ici quelques semaines.»